

(Traduction)

ÉCHANGE DE NOTES (le 15 juin 1955) ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS  
D'AMÉRIQUE RELATIF À L'ÉTABLISSEMENT DE CERTAINES STATIONS DE  
RADAR EN COLOMBIE-BRITANNIQUE, EN ONTARIO ET EN NOUVELLE-  
ÉCOSSE

I

L'Ambassadeur des États-Unis au Canada au Secrétaire  
d'État aux Affaires extérieures

AMBASSADE DES ÉTATS-UNIS

OTTAWA, le 15 juin 1955.

N° 256

MONSIEUR LE MINISTRE,

J'ai l'honneur de me référer aux entretiens qui ont eu lieu récemment au sein de la Commission permanente canado-américaine de défense à propos de la recommandation, présentée par la United States Air Force (aviation militaire des États-Unis) et appuyée par le Corps d'aviation royal canadien, qu'il soit établi certaines stations de radar en Colombie-Britannique, en Ontario et en Nouvelle-Écosse afin de développer le prolongement du réseau radar dans la partie méridionale du Canada.

Ainsi qu'il a été indiqué au cours de ces entretiens, le Gouvernement des États-Unis est disposé à prendre à sa charge la construction et l'utilisation de ces stations, avec la participation canadienne que pourra désirer le Gouvernement canadien, et j'ai reçu instructions de demander au Gouvernement canadien l'autorisation d'aller de l'avant à des conditions acceptables de part et d'autre.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, les assurances de ma très haute considération.

R. DOUGLAS STUART

L'honorable

Lester B. Pearson

Secrétaire d'État aux Affaires extérieures

Ottawa